
ICANN75 | Réunion générale annuelle – Rédaction du communiqué du GAC (4 sur 5)
Mercredi 21 septembre 2022 – 16h30 à 17h30 KUL

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Gulden.

Soyez tous les bienvenus après la pause-café. Il faut continuer avec la rédaction du document, mais nous allons commencer avec les parties que nous n'avions pas lues liées au rapport des groupes de travail en ce qui a trait aux noms de domaines internationalisés. On va voir ce que l'on n'a pas lu encore, jusqu'à ce que les collègues qui rédigent le texte soient en mesure de le partager avec nous.

C'est le rapport du groupe de travail du GAC sur la sécurité publique. Je m'excuse parce que dans la séance précédente, j'ai lu trop rapidement et je m'excuse. J'essaierai de le faire plus lentement.

« Le PSWG du GAC a continué son travail pour promouvoir des mesures améliorées afin de combattre l'utilisation malveillante du DNS et l'accès efficace aux données d'enregistrement de noms de domaine. Le PWSG a participé à l'atelier de renforcement des capacités en donnant des orientations aux nouveaux membres du GAC sur les questions relatives aux données du WHOIS et à

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

l'utilisation malveillante du DNS. Le PWSG a guidé une séance sur l'utilisation malveillante du DNS, y compris les références à des études récentes qui montrent des taux qui augmentent sur l'hameçonnage et les logiciels malveillants et leur impact sur les utilisateurs d'Internet; deuxièmement, des mises à jour sur plusieurs initiatives de la communauté pour soutenir l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS, suivi pour des actions afin d'améliorer la [spécialité] des contrats normalisés et aussi ce que signifie de partager des informations au niveau des bureaux d'enregistrement pour permettre des mesures proactives contre l'activité malveillante par des titulaires de noms de domaine. Quatrièmement, on a analysé la manière dont on pourrait utiliser les modifications potentielles aux contrats pour favoriser ou réduire les charges sur les parties contractantes de mener à bien des mesures préventives d'atténuation.

Le PSWG a indiqué sa volonté de travailler avec plusieurs groupes de parties prenantes pour trouver la manière d'améliorer les contrats. Le PSWG a continué avec sa participation active pour soutenir le petit groupe du GAC, travailler à la participation de l'équipe de révision de la mise en œuvre de l'étape 1, le petit groupe du SSAD qui analyse l'évaluation de la conception opérationnelle ou ODA, le système de divulgation du WHOIS, le WDS et l'équipe de cadrage. On a mis l'accent sur l'importance pour que les données d'enregistrement soient exactes, pour arrêter et enquêter l'utilisation malveillante du DNS. Le PSWG a

participé à la mise à jour du GAC sur les questions relatives aux données d'enregistrement des noms de domaine.

En ce qui concerne la conception proposée d'un système de divulgation du WHOIS, le PSWG a signalé que ceci pourrait réduire le risque général à travers l'utilisation d'un prototype capable de réduire les questions inconnues pour ce qui est des inquiétudes opérationnelles et techniques spécifiques et de réduire la charge sur les utilisateurs pour accéder au point de contact approprié. Toutefois, le PSWG a également signalé que cet effort doit informer mais pas remplacer un système plus vaste d'accès aux données d'enregistrement.

Dans le cadre de son plan de travail, le PSWG a continué à faire des diffusions aux organismes de sécurité publique et à partager avec ses membres le plan de travail de 2022 et 2023, qui doit être accepté par le GAC avant l'ICANN76. Le PSWG a aussi mené des discussions avec différents groupes des unités constitutives de l'ICANN. »

Des commentaires ? Je m'excuse, je regarde maintenant la salle Zoom, je ne vois pas de mains levées.

Nous pouvons donc passer au rapport présenté par le groupe de travail du GAC chargé des régions faiblement desservies.

« L'URWG du GAC a organisé un week-end de renforcement des capacités, le CBW, le samedi 17 et le dimanche 18 septembre 2022

sur plusieurs questions afin de donner aux participants du GAC l'opportunité d'apprendre ou d'augmenter leurs connaissances sur les questions de base du GAC.

La fin de semaine a inclus des questions auxquelles doit faire face l'ICANN, le modèle multipartite de l'ICANN, ses structures et ses opérations. En outre, les participants du GAC ont pu se familiariser avec différents groupes de la communauté pour faciliter le dialogue futur, partager des expériences et améliorer la collaboration interne du GAC.

Le CPW s'est concentré sur ces points principaux pour les participants du GAC : premièrement, les fondements d'incorporation au GAC, la description du GAC, ses opérations et sa place dans la communauté multipartite ; deuxièmement, les questions clés du GAC, par exemple procédures pour des séries ultérieures des nouveaux gTLD, utilisation malveillante du DNS et WHOIS ; et troisièmement, description générale du DNS, par exemple introduction aux ccTLD, le rôle et responsabilités des opérateurs de registre et des bureaux d'enregistrement des gTLD.

Le week-end de renforcement des capacités a reçu des commentaires positifs, aussi bien des participants membres du GAC que de ceux qui ne sont pas membres du GAC. Une enquête d'évaluation sera réalisée, adressée aux participants pour évaluer la pertinence et l'importance des décisions pour de futures activités de renforcement des capacités. Il est prévu que

les questions qui ont été abordées à haut niveau pendant le week-end de renforcement des capacités soient approfondies au fil du temps avant l'ICANN76. »

Vous avez des commentaires ? Je ne vois rien, nous continuons donc.

On a déjà parlé des séries ultérieures. Je crois que le texte de l'inclusion numérique et la connectivité Internet a déjà été accepté. Il y a quelque chose de spécifique concernant ce qui est surligné. Fabien ?

FABIEN BETREMIEUX : J'ai surligné le texte pour plus de visibilité. Je suggère de séparer ce paragraphe en deux. La deuxième phrase pourrait dire : « Voici les actions supplémentaires où cela pourrait contribuer. » Et puis, une autre phrase différente.

BRÉSIL : Oui, je crois qu'on pourrait le faire.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci le Brésil pour la confirmation. C'était peut-être difficile de le lire en une seule phrase. Oui, ce serait mieux de le diviser.

Je vois aussi qu'il y a un mot souligné dans le paragraphe suivant, « *elaborate* » en anglais.

FABIEN BETREMIEUX : Là, on s’est demandé si c’est suffisamment clair ou si on pourrait utiliser un autre mot, comme développer, établir. Ce mot peut être confus.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci.

Des suggestions, les collègues du GAC ? Peut-être utiliser un verbe différent ? Je vais lire la phrase : « Le GAC demande au Conseil d’Administration de l’ICANN d’élaborer un cadre plus vaste pour la provision de soutien financier, technique et de renforcement des capacités. »

BRÉSIL : Je crois qu’on peut mettre « développer », mais en anglais, je crois que ce verbe est un peu partout dans la phrase.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :« Le GAC demande au Conseil d’Administration de développer un cadre plus vaste... »; « *develop* » en anglais au lieu de « *elaborate* » en anglais. Dans cette section, celle de l’inclusion numérique et la connectivité à l’Internet.

Autre chose à dire ? Après, on va séparer le dernier paragraphe avec un nouveau titre, à savoir « Planification stratégique de

l'ICANN » qui dit : « Le GAC a manifesté son intérêt au Conseil d'Administration de l'ICANN pour participer plus activement à l'étape de conception du prochain cycle de planification stratégique pour la période 2026-2030 de manière plus efficace, afin d'influencer le processus, en ligne avec les principales priorités. »

Je crois que là aussi, il y a des modifications, mais je ne vois personne qui demande la parole, alors on peut accepter le texte tel quel sous le titre de « Planification stratégique de l'ICANN ».

En ce qui concerne le système de divulgation du WHOIS, je crois comprendre que nous avons un texte supplémentaire. C'est bien cela ? Faites dérouler, s'il vous plaît. Je vais donc lire le paragraphe depuis le début. « D'après la conception actuelle, toutes les demandes sont données en dehors du système. L'information sur les approbations ou les rejets de demande, les délais pour les réponses et les motifs du rejet seraient enregistrés au choix du bureau d'enregistrement. Le GAC trouve qu'il est important d'enregistrer ces données de manière appropriée parce que ceci permettrait de garantir que le système crée des données utiles et robustes pour informer le travail futur.

Le GAC trouve même que si une demande est liée à un bureau d'enregistrement qui choisit de ne pas participer dans le cadre, il pourrait enregistrer l'information pour donner des données utiles. Le cadre devrait inclure, donc, cette fonctionnalité.

Enfin, le GAC souligne l'importance d'inclure un mécanisme permettant des demandes confidentielles effectuées par les agences d'application de la loi. Le GAC recommande à l'organisation ICANN de participer avec le PSWG à des discussions ultérieures sur la manière dont les demandes confidentielles des agences d'application de la loi pourraient être garanties et de quelle manière les métadonnées de toutes les demandes de ces agences d'application de la loi pourraient être gérées. »

Merci beaucoup, les Pays-Bas, le Canada et bien sûr Chris, de cette proposition. Je vois le Brésil qui a levé la main.

BRÉSIL :

J'ai l'impression que l'importance de ceci... Enfin, tout est très provisoire pour le moment, parce que c'est un projet pilote. Nous ne savons pas combien de temps cela va prendre. L'idée est que cela parvienne à son objectif et l'objectif est de se dire que si l'on veut de l'information, il faut que les gens puissent avoir l'information. Il ne s'agit pas d'un recueil d'informations statistiques. L'objectif n'est pas de recueillir des données sur le système en soi. Mais si quelqu'un demande quelque chose, qu'il ou elle puisse accéder à cette information. C'est quelque chose que nous devons dire parce qu'il reste encore du temps en ce sens-là.

Je voulais le signaler, mais je ne voulais pas faire de suggestions sur le texte en particulier. C'est quelque chose dont nous devons tenir compte lorsque nous aborderons ce thème dans l'avenir.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci beaucoup de ce que vous dites. Nous en prenons bien compte, le Brésil. Merci.

S'il n'y a pas de commentaires, nous pouvons accepter cette partie du texte.

CHRIS LEWIS EVANS : Excusez-moi Manal, je voudrais dire quelque chose.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Oui, allez-y.

CHRIS LEWIS EVANS Je veux répondre à ce que le Brésil a dit.

L'objectif de ce prototype et de cette preuve de concept était au début le recueil de statistiques. C'est pourquoi l'on parle très souvent dans le document des statistiques, parce qu'une bonne partie du coût de ce projet concernait le fait que l'on ne comprenait pas clairement la valeur de ces demandes. C'est pourquoi on parle très souvent des statistiques dans le texte et il

faut que nous fassions attention à la manière dont nous écrivons ce texte par rapport aux organismes d'application de la loi.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Parfait. Avançons.

Pour ce qui est de la partie sur l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS, je crois que nous attendons encore le texte. Non, ce n'est pas cela ? Nous allons continuer à avancer.

Pour ce qui est des noms de domaines internationalisés, il y avait des ajustements à faire et ensuite, nous regardons où nous en sommes pour l'utilisation malveillante du DNS et quelque chose à propos des données d'enregistrement et leur exactitude.

« Pour ce qui est dans des noms de domaine internationalisés et de l'acceptation universelle, le GAC salue et encourage une acceptation plus grande à l'acceptation universelle pour une meilleure utilisation des noms de domaines internationalisés, l'internationalisation des adresses électroniques et les nouveaux noms génériques de premier niveau pour accélérer le progrès de la diversité en ligne.

En reconnaissant l'importance de l'acceptation universelle avant l'ICANN75, le GAC a diffusé une demande concernant le rôle des points de contact au groupe directeur de l'acceptation universelle et a coprésidé... ou le vice-président de l'acceptation

universelle du GAC... » Excusez-moi, mais je n'arrive pas... Je relis.

« En reconnaissant l'importance de l'acceptation universelle, avant l'ICANN75, le GAC a diffusé une demande concernant le rôle des points de contact au groupe directeur de l'acceptation universelle et au président et au coprésident du groupe de travail de l'acceptation universelle et des noms de domaines internationalisés du GAC. En encourageant d'autres membres du GAC à se joindre aux activités d'acceptation universelle, le GAC salue aussi le début du groupe de travail de l'acceptation universelle d'une journée de l'acceptation universelle. La première aura lieu le 16 février 2023 et on encourage les membres individuels du GAC et d'autres à prendre part à cette journée. »

Je crois que c'est le groupe directeur de l'acceptation universelle et non pas le groupe de travail sur l'acceptation universelle, UAWG.

ROB HOGGARTH :

Merci Manal. Un commentaire par rapport à une modification.

Souvent, nous nous servons de parenthèses dans cette version préliminaire pour mettre des sigles ou des acronymes qui ne sont jamais repris. Ces références aux acronymes entre parenthèses pourraient être éliminées, peut-être.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Donc, vous dites qu’il faut maintenir le nom in extenso et non pas conserver le sigle entre parenthèses ?

ROB HOGGARTH : Oui. Justement, c’est ma suggestion parce que je sens qu’il n’y a aucune raison pour conserver ce sigle entre parenthèses.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Est-ce qu’il y a des objections ? S’il n’y en a pas, nous n’aurions peut-être pas besoin de ces abréviations si nous ne voulons pas faire des références à ces éléments.

Dans le dernier paragraphe, nous faisons référence au groupe de travail de l’acceptation universelle. Nous parlons du groupe directeur de l’acceptation universelle, UASG.

FABIEN BETREMIEUX : Oui c’est le groupe de travail du GAC.

ROB HOGGARTH : Non, je ne suis pas sûr qui a ajouté cela.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Nous avons donné cela à Nigel. Nigel, pouvons-nous corriger ?

ROB HOGGARTH : Voilà, nous allons corriger.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :« Le GAC salue l’initiation de la part du groupe directeur sur l’acceptation universelle du début de l’idée d’une journée d’acceptation universelle annuelle, qui aura lieu le 16 février 2023, et il encourage les membres du GAC de manière individuelle et d’autres membres à participer à cette journée. »

Je crois que le texte disponible est bon pour les noms de domaines internationalisés. Est-ce que quelqu’un d’autre voudrait intervenir ? Je ne vois pas d’autres demandes de parole. Je suppose que cette main est une vieille main, Rob. Nous pouvons aborder la section de l’exactitude.

Il s’agit d’un texte neuf qui dit : « Le GAC, ayant contribué de manière active au travail de l’équipe de cadrage sur l’exactitude des données d’enregistrement, répète l’importance d’une approche efficace et opportune. »

COMMISSION EUROPÉENNE : Excusez-moi de vous interrompre, parce que nous faisons encore des modifications dans ce texte. Vous pourriez peut-être nous donner encore quelques minutes parce que je finis de l’écrire. Je n’ai besoin que de deux minutes.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Oui, merci Gemma.

COMMISSION EUROPÉENNE : Excusez-moi.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Non, pas de problème.

ARGENTINE :

C'est une question que je vais poser sur le système de divulgation du WHOIS, parce que nous considérons ce texte fermé. Mais j'ai besoin d'une précision.

J'ai cru comprendre que le nouveau système a pour but de simplifier la première proposition. Si nous parlons ici de l'inclusion de nouveaux mécanismes, il me semble que cela devient plus complexe à nouveau. Il se peut que les pays ayant travaillé sur ce texte puissent peut-être dire que le GAC met l'accent sur l'importance de garantir la confidentialité pour les organismes d'application de la loi, et cela serait suffisant au lieu d'ajouter un mécanisme qui rendrait cela plus complexe. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci l'Argentine. L'Argentine se demande si, en ajoutant ce texte sur la confidentialité, nous ne finirions pas par montrer un

mécanisme moins simplifié que celui que nous cherchons à avoir. Mais je crois que la simplicité se présente aussi par le fait d'exclure beaucoup de fonctions ou beaucoup de fonctionnalités qui étaient incluses dans la première proposition. Je ne sais pas s'il y a des commentaires là-dessus ? Je vois que Chris demande la parole. Chris, allez-y.

CHRIS LEWIS EVANS :

Merci Manal.

Oui, l'observation de l'Argentine, on s'attendait à ce que cette version soit une version légère du SSAD pour pouvoir faire une analyse du rapport coûts-bénéfices et on supposait que ce système pourrait nous fournir cela. Comme Manal l'a dit, l'une des parties les plus complexes était celle de l'accréditation.

Pour ce qui est de l'intervention du Brésil, une partie de la finalité du système consiste à avoir une bonne mesure représentative de la manière dont le système va être utilisé. Et sans la confidentialité pour les demandes pour l'application de la loi, nous aurions un très faible taux d'adoption du système. Je crois donc que disposer de cela dans le système actuel est quelque chose de nécessaire pour pouvoir parvenir à une utilisation représentative. Je dirais qu'il faudrait conserver cela pour que l'ICANN en tienne compte, parce que ceci augmentera

probablement l'adoption du système et que ce soit bien meilleur pour ce qui est de la preuve de concept.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je vois que l'Argentine acquiesce. Nous pouvons donc continuer.

Fabien, corrigez-moi si je me trompe.

Maintenant, nous avons quelques points concernant l'exactitude.

Dès que Gemma aura fini, elle nous préviendra.

COMMISSION EUROPÉENNE : J'ai déjà fini.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup, Gemma.

FABIEN BETREMIEUX : Et nous devons encore finir de peaufiner le texte sur l'utilisation malveillante du DNS.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Nous allons parler de l'exactitude des données d'enregistrement.

Le texte dit ce qui suit : « Ayant contribué de manière active au travail de l'équipe de cadrage sur l'exactitude des données d'enregistrement RDA, le GAC réitère l'importance d'aborder de manière efficace et opportune la question de l'exactitude et de la

fiabilité des données d'enregistrement de noms de domaine. Le GAC prend bonne note des recommandations du rapport intérimaire sur les tâches 1 et 2 et encourage l'équipe de cadrage à continuer son travail pendant que l'ICANN attend une rétroaction de la part des autorités pertinentes chargées de la protection des données. » Merci Fabien d'avoir agrandi la police de la typographie. Parfait, merci.

« Le GAC prend bonne note des recommandations du rapport provisoire sur les tâches 1 et 2 et encourage l'équipe de cadrage à continuer son travail pendant que l'ICANN attend une rétroaction de la part des autorités pertinentes de la protection des données quant à la base juridique pour le traitement des données aux fins de la mesure de l'exactitude. »

Pour ce qui est de la recommandation 1, l'enquête aux bureaux d'enregistrement : « Le GAC souligne l'importance de l'encouragement d'une participation la plus large possible des bureaux d'enregistrement à cette enquête et salue l'exploration d'approches pour encourager la participation à l'enquête ainsi que la considération de l'utilisation d'une tierce partie pouvant aider dans la conception de l'enquête.

Le GAC note que les recommandations 2 et 3 pourraient manquer de clarté et de détails nécessaires quant à la mise en œuvre prévue. Ceci a été confirmé aussi par l'échange avec la GNSO pendant l'ICANN75.

Et encore, le GAC souligne l'importance de la conclusion agile de l'accord de protection de données DPA entre l'ICANN et les parties contractantes, et c'est le résultat de la recommandation 4.

Enfin, le GAC encourage l'équipe de cadrage à accompagner ces recommandations par une note d'explication qui serait plus claire encore sur la manière dont ces recommandations seraient mises en œuvre. »

Je fais une pause pour voir s'il y a des commentaires à cet égard. Je ne vois pas de commentaire.

Je crois que nous pouvons maintenant passer à la partie qui correspond à l'utilisation malveillante du DNS. Avons-nous le texte final dans le document Google Docs ? Je vois que Velimira me confirme que c'est le cas. Merci beaucoup.

Le texte est le suivant : « Le GAC apprécie les efforts effectués pour promouvoir les propositions afin de diminuer l'utilisation malveillante du DNS. Et en analysant les voies possibles pour combattre cette menace, il fait remarquer le rôle technique de l'ICANN dans la recherche de solutions et attend le rapport final de la petite équipe du conseil de la GNSO sur la question pour discuter des prochaines étapes.

L'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS continue à être un ensemble de préoccupations pour le GAC et nous soulignons

l'importance de prendre comme base le travail actuel qui inclut le rapport et la réponse effective à l'utilisation malveillante du DNS. Cette question a été spécialement importante étant données les activités en cours liées à une nouvelle série de nouveaux gTLD. Le GAC a établi que l'utilisation malveillante du DNS devrait être abordée avec la communauté de l'ICANN et l'organisation ICANN, avant le lancement d'une deuxième série de nouveaux gTLD.

Le GAC a signalé qu'il soutient l'élaboration de dispositions contractuelles proposées applicables à tous les gTLD pour améliorer les réponses à l'utilisation malveillante du DNS. » C'est une citation du communiqué du GAC de l'ICANN70.

Merci, les États-Unis, je ne vous avais pas vus.

ÉTATS-UNIS :

Excusez-moi Manal. Les modifications n'ont pas été reflétées dans le texte. Le texte précédent que nous avons révisé, je voudrais le revoir, si possible. J'ai des doutes sur ce que l'on a ajouté. Je ne trouve pas cela très habituel et je laisse ceci entre vos mains ainsi que de celles de la Commission européenne pour voir comment continuer. Je crois qu'il faut réviser ce paragraphe. Je crois que la collègue de la Commission pourrait confirmer si le texte a été modifié et si elle a enlevé ce qui a été biffé.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Fabien, allez-y.

FABIEN BETREMIEUX : Nous voyons en bas le texte qui a été remplacé avec les modifications que vous avez vues. Avec plaisir, je peux le rétablir, les mettre l'un à côté de l'autre si vous pensez que c'est nécessaire. Le texte n'est pas perdu, le texte est là.

ÉTATS-UNIS : C'est bon de le savoir. Ce serait bien d'avoir une comparaison entre le texte précédent et le nouveau texte pour voir clairement quels sont les changements.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Susan. Alors que Fabien essaie d'établir une comparaison entre les deux textes, je vois que la Commission européenne demande la parole.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci Manal.

Je voulais remercier Susan de ce commentaire. C'est vraiment quelque chose qu'il fallait signaler. Je dois demander des excuses. J'ai eu des problèmes parce que quand je sors du document de Google Docs, à chaque fois que cela se passe, je dois demander au personnel de soutien de m'aider pour y revenir. Je

demandera à Fabien de marquer les changements. Et je peux expliquer ce qui s'est passé et pourquoi la question a été un peu compliquée.

Tout d'abord, il y a eu un échange avec la collègue des États-Unis et d'autres collègues et je crois que ceci n'a pas été reflété dans le document.

Par la suite, j'ai commencé à parler avec le collègue du Royaume-Uni en dehors du document. Par la suite, je me suis rendu compte qu'on avait déjà incorporé un texte document. Toute cette histoire de sortir du document, tous les échanges, cela a été difficile à suivre. J'ai le même problème que Susan.

Ce que je suggère, c'est de dire ce que j'ai modifié. J'ai modifié le texte. Je ne me souviens pas d'avoir éliminé du texte. Mais si vous, madame la présidente, et le reste des collègues trouvent que c'est convenable, je pourrais peut-être travailler en dehors de la réunion et demain, on pourra voir si les collègues ont des commentaires à faire.

On peut continuer maintenant avec la lecture et s'il y a des inconvénients, on pourra le voir demain. Je voulais dire que maintenant, c'est vraiment difficile de comprendre qui a ajouté. Très opportun, le commentaire des États-Unis. Je voulais mettre les choses en perspective.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Velimira. Fabien, pouvez-vous nous aider maintenant ou il faut laisser cela jusqu'à demain ?

FABIEN BETREMIEUX : Bien que je déteste l'idée de laisser cela pour demain, je crois qu'il faut davantage de temps pour récupérer le texte exact de cette partie-ci afin de la comparer avec ce que l'on a maintenant, parce qu'il faut revenir en arrière dans le document. Je crois que personne ne peut éliminer le texte, parce qu'on le voit toujours comme cela, barré. Mais il faut vérifier au fur et à mesure l'histoire du document, voir les modifications effectuées et il nous faut du temps. On ne va pas pouvoir le faire maintenant.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Fabien. Nous pouvons alors le partager lorsque cela sera prêt sur la liste de diffusion pour pouvoir commencer le débat sans avoir besoin d'attendre la fin de la journée de demain ? Vous allez faire une version avec le contrôle de change dans Google Docs ?

FABIEN BETREMIEUX : On pourrait essayer de le faire. On pourrait essayer après la séance, mais ce sera vraiment compliqué pour nous. Ce sera compliqué de le faire maintenant.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : J'essaie de comprendre ce qu'il faut attendre pour alerter les collègues afin qu'ils n'attendent pas la séance de demain, qu'ils voient au fur et à mesure le document Google, qu'ils reçoivent un courrier électronique ou quoi que ce soit. Si on peut le résoudre avant la séance, ce serait bien. Sinon nous viendrons ici, nous avons notre séance avec un texte bien rédigé et bien réfléchi et là, on pourra faire une séance de rédaction plus efficace.

De toute manière, si ce n'est pas clair, je vous demande d'être attentifs à vos courriers électroniques, parce que le texte vous arrivera par courrier ou il y aura un lien vers le document Google Docs. Soyez attentifs pour qu'on puisse travailler de manière plus efficace demain.

Cela dit, il y a d'autres choses qui restent en plus de l'utilisation malveillante du DNS ? Fabien.

FABIEN BETREMIEUX : Je crois que tout le texte a été revu. Je pense qu'il faudra vérifier les références dans la partie consacrée à l'exactitude, parce qu'on parle de recommandations avec des noms spécifiques. Alors, il faudra vérifier si c'est la recommandation 4 effectivement. Nous allons donc travailler avec cela, essayer de faire la comparaison que l'on nous a demandée.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Pardon Fabien, vous avez dit quelque chose ? Pouvez-vous répéter ?

FABIEN BETREMIEUX : Oui. Dès que nous aurons la comparaison, nous allons le communiquer.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je vous demande donc qu'avant la séance, dans la mesure du possible, vous lisiez le texte pour pouvoir travailler plus efficacement.

Il nous reste encore 17 minutes, mais comme on a laissé des questions pour demain, je crois que finalement, nous allons faire une première lecture. Nous allons analyser la partie de l'utilisation malveillante DNS et puis la lecture finale.

Avant de finir cette séance, les États-Unis ont demandé la parole.

ÉTATS-UNIS : Merci.

Merci aux collègues du GAC de cette séance de rédaction si productive que nous avons eue aujourd'hui. Je voudrais lire une déclaration pour l'enregistrement.

Hier, on en a lu une qui avait trait à l'élection du secrétaire général de l'UIT. Je voudrais signaler également que Doreen aussi est une

candidate. Elle est une leader transformatrice qui crée un impact global pour tous. Sa vision, ses valeurs et ses priorités pour l'UIT sont claires. Si elle est élue, elle pourrait vraiment gérer la question de la connectivité pour toutes les alliances du monde et accélérer la transformation numérique pour une plus grande reddition de compte.

Les États membres de l'UIT connaissent ces efforts pour favoriser la connectivité numérique de l'avenir. Quand elle a été choisie en 2018, elle est devenue la première femme de l'histoire choisie pour un poste à l'UIT avec 157 années d'histoire. Elle a été la première secrétaire générale de l'UIT. Nous invitons les membres de l'UIT à voter pour elle le 29 septembre.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci beaucoup.

ROB HOGGARTH : Du point de vue du processus – et vous pouvez me corriger si je ne m'abuse –, mais les contributions de Google, je crois qu'elles ne peuvent plus être effectuées. Toutes les modifications devront être révisées par le personnel. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Rob, on en prend note. Merci beaucoup à tous de votre flexibilité. Cela dit, nous finissons la séance d’aujourd’hui.

Demain, il y aura un programme qui commence avec le forum public, la réunion du Conseil d’Administration et un rapport de mises à jour de politiques, législations et affaires réglementaires. Le GAC se réunira à 15 h heure locale, 7 h UTC, pour finir le communiqué et continuer avec notre séance de clôture. Je vous souhaite un bon repos et à demain.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]